

## Édito

Transition numérique

## Pour une IA d'intérêt général



L'intelligence artificielle (IA) est une révolution technologique sans précédent. Pour les collectivités, l'IA permet d'ores et déjà d'optimiser la gestion en réduisant les tâches administratives répétitives incombant aux agents, en améliorant l'organisation du travail et la productivité des services.

Son développement dans nos collectivités doit cependant éviter plusieurs écueils. Premièrement, l'utilisation incontrôlée de l'IA présente un risque pour la protection des données personnelles ainsi que pour le respect du droit d'auteur. Dans l'usage qu'elles en ont, les collectivités doivent donc s'assurer de la qualité et de la fiabilité des données utilisées, garantir la confidentialité, la sécurité et la souveraineté des données qu'elles créent, collectent et traitent, et se prémunir contre les cyberattaques.

Le deuxième écueil est celui de la fracture numérique. L'IA ne doit pas être réservée à un groupe d'initiés. D'où la nécessité de sensibiliser et de former les habitants, les agents, mais aussi les élus à son utilisation. Il n'est pas tant à craindre que l'IA remplace l'humain, mais plutôt d'avoir conscience que presque partout, l'humain maîtrisant l'IA remplacera celui qui ne la maîtrise pas.

De même, l'IA ne doit pas être l'apanage des grandes collectivités : les petites communes doivent pouvoir en tirer les bénéfices, notamment en matière d'ingénierie juridique et technique. Cela nécessite le partage des connaissances et de l'expertise, les modèles open source et la mutualisation des bonnes pratiques.

Pour avoir la maîtrise de l'IA, il faut surtout être en capacité de la développer localement. L'État doit favoriser le développement d'entreprises nationales innovantes dans ce secteur en établissant un cadre propice à l'entrepreneuriat, la recherche et l'investissement. Produire de l'IA est un enjeu d'efficacité et de productivité, de prospérité et de souveraineté, bref, de liberté.

DAVID LISNARD



ENGAGEMENT MUNICIPAL

## Retrouver le pouvoir d'agir

L'AMF a organisé le 1<sup>er</sup> avril une journée de réflexion et d'échanges marquant le début d'une campagne de mobilisation civique visant à encourager l'engagement des citoyens dans leur commune à l'approche des élections municipales de 2026.

Quels sont les freins à l'engagement ou au réengagement ?

Malgré une confiance élevée des Français envers leurs maires, oscillant entre 65 et 68 % selon le CEVIPOF, ces derniers font face à des contraintes budgétaires et administratives qui entravent leur capacité d'action. David Lisnard, président de l'AMF, a évoqué d'emblée une crise de l'exécution publique, où les maires voient leur pouvoir d'agir réduit par de nouvelles obligations et une diminution des ressources financières.

### Susciter des vocations

André Laignel, premier vice-président délégué de l'AMF, a ajouté que la complexité croissante des normes, la réduction de moyens budgétaires et la pression des réseaux sociaux compliquent l'exercice du mandat. Murielle Fabre, secrétaire générale de l'AMF, a mis en avant la fatigue et le stress liés à cette fonction, notant que de nombreux maires trouvent leur mandat épuisant pour leur santé. Elle a appelé à des améliorations pour faciliter la conciliation

entre vie professionnelle, personnelle et engagement municipal, en mentionnant la proposition de loi Gatel, actuellement en attente d'examen à l'Assemblée nationale. Cependant l'engagement citoyen ne dépend pas uniquement du statut, mais aussi de la motivation des citoyens. Les maires jouent un rôle clé pour impliquer les citoyens dans la vie municipale. Fabian Jordan, maire de Berrwiller, souligne l'importance de faire des habitants des acteurs, comme lors de la Journée Citoyenne où 4 000 d'entre eux se mobilisent. Jérémie Peltier, de la Fondation Jean Jaurès, insiste sur la nécessité de recréer des liens sociaux, surtout après la période du Covid. La pédagogie est essentielle, selon Rodolphe Amailland, maire de Vertou, qui prône l'éducation à la citoyenneté pour bâtir un vivier de bénévoles. Florian Bercault, maire de Laval, va dans les écoles pour sensibiliser les jeunes. Clémence Pène, de l'ONG A voté, rappelle l'importance du vote des jeunes. Des initiatives comme « Je suis citoyen, je m'engage pour ma commune » de l'Association des maires du Lot visent à promouvoir l'engagement local. Deux tables-rondes ont enfin abordé les règles pré-électorales ainsi que les outils disponibles pour mobiliser les citoyens.

Retrouvez les vidéos et ressources sur [www.amf.asso.fr/Réf.BW42564](http://www.amf.asso.fr/Réf.BW42564)

# Politique de la ville : l'appel d'Épinay-sous-Sénart

Le 13 mars dernier, sept associations\* du bloc communal ont interpellé le gouvernement sur la dégradation de la situation dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) anticipant l'organisation d'un Comité interministériel des villes (CIV).

Réunis à Epinay-sous-Sénart (91), les maires ont alerté la ministre de la Ville, Juliette Méadel, la ministre du Logement et de la rénovation urbaine, Valérie Létard, et le président de l'ANRU, Patrice Vergriete, sur la situation détériorée des QPV. Des acteurs du mouvement associatif et du mouvement sportif ont également pris la parole pour rendre compte des difficultés et des solutions que portent leurs membres. Ils ont rappelé la capacité d'innovation des quartiers ainsi que leurs attentes concernant les ambitions de la politique de la ville et le programme national de rénovation urbaine. La trésorerie de l'ANRU connaît une dynamique inquiétante, alors que les projets

sont livrés petit à petit. Les maires revendiquent un meilleur financement de l'État en direction de l'Agence. Ils ont rappelé que la politique de la ville vise à corriger les inégalités sociales et territoriales. Les maires dressent le constat d'une politique dévoyée pour compenser la moindre mobilisation des crédits dits de « droit commun », censés s'appliquer équitablement dans tous les territoires. Annoncé par Juliette Méadel pour le 17 avril, le CIV devra prioritairement proposer un bilan des éditions précédentes (la dernière date d'octobre 2023). Les maires ont plaidé pour une vision ambitieuse pour les quartiers, plutôt qu'une liste d'annonces sans atterrissage réel. L'un des « pères de la politique de la ville », rédacteur du Plan Banlieue abandonné en 2018,



Jean-Louis Borloo, a conclu cette demi-journée en saluant cette mobilisation et en exhortant le gouvernement à ne pas négliger la cohésion nationale face aux menaces internationales.

\* Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, Association des maires d'Ile-de-France, Association des petites villes de France, France Urbaine, Intercommunalités de France, Ville & Banlieue, Villes de France.

## PPL Eau et assainissement

La proposition de loi visant à assouplir la gestion des compétences « eau et assainissement » a été votée en séance le 13 mars à la quasi-unanimité par l'Assemblée nationale et votée conforme par le Sénat le 1<sup>er</sup> avril. Les députés ont consacré le caractère facultatif des compétences « eau et assainissement » des communautés de communes, lorsque le transfert n'a pas déjà eu lieu. Ils ont également reconnu la séciabilité de la compétence « assainissement » (SPANC et collectif) et créé un dispositif de solidarité en cas de pénurie et une nouvelle mission pour la CDCI (établir un rapport sur la ressource qui sera transmis en conseil puis débattu). À noter que la réforme des modalités de contrôle des installations SPANC a été rejetée.

## Concertation au Beauvau des polices municipales

Le Beauvau des polices municipales a été relancé le 21 février à Lyon par le ministre François-Noël Buffet. Débuté au deuxième trimestre 2024 par la ministre Dominique Faure, réinitialisé par le ministre délégué Nicolas Daragon au congrès des maires 2024, la première phase de concertation vient de se terminer au mois de mars 2025. Quatre tables-rondes ont eu lieu : le 21 février à Lyon (prérogatives), le 4 mars à Metz (formation, reconnaissance et volet social), le 6 mars à Meaux (déontologie, contrôle et protection fonctionnelle) et le 10 mars au Havre (coordination et mutualisation).

Pour participer à la rédaction d'un projet de loi de modernisation des polices municipales et des gardes champêtres, l'AMF avait précédemment lancé ses travaux sous la houlette des deux co-présidents de la commission de sécurité, Frédéric Masquelier, maire de Saint-

Raphaël (83) et Jean-Paul Jeandon, maire de Cergy (95). La commission de sécurité s'est réunie le 31 mars dernier pour consolider des propositions qui seront portées prochainement au gouvernement.

Depuis le mois d'avril 2024, les principes directeurs de l'AMF n'ont pas changé. Ils ont d'ailleurs été confortés par François-Noël Buffet : le principe de libre administration sur les polices municipales, le principe du « droit d'option » sur les prérogatives, la consolidation de la police de proximité, la recherche de complémentarité avec les FSI plutôt qu'une substitution et l'inclusion des gardes champêtres dans la concertation. Sur la judiciarisation des missions, elle ne pourrait s'entendre que dans un cadre minimaliste : prolongation de l'action opérationnelle des agents, aucun acte d'enquête, pouvoirs limités relevant du « bon sens » opérationnel.

## De l'aide pour les Ehpad en difficulté

L'AMF demande que les EHPAD publics puissent bénéficier de l'enveloppe financière de 300 millions d'euros votée dans le cadre de la LFSS pour 2025. Elle invite les communes et intercommunalités ainsi que leurs CCAS/CIAS à se rapprocher des commissions départementales chargées d'affecter les fonds, d'autant que ceux-ci n'avaient pas bénéficié de la précédente enveloppe financière. La commission des Affaires sociales de l'AMF, réunie le 11 mars 2025, réitère son alerte concernant la situation des EHPAD, services d'aide à domicile et résidences autonomie en très grande difficulté financière et appelle, à l'image du collectif des maires et territoires en résistance pour le grand âge, à des mesures de plus long terme. Les élus ont également rencontré les représentants nationaux des Centres locaux d'information et de coordination, acteurs majeurs de l'accompagnement des personnes fragilisées par l'âge, la perte d'autonomie ou un handicap. Les difficultés financières de ces structures font craindre leur disparition entraînant une dégradation de la prise en charge des parcours des citoyens en perte d'autonomie.

## Gens du voyage

Un groupe de travail « Gens du voyage » a été relancé au début de l'année 2025 au sein de l'AMF. Lors de sa première réunion, les élus ont pu poser les bases des travaux à venir selon un principe d'analyse à « 360 degrés » du sujet. Le 24 mars dernier, les co-présidents du groupe de travail, Philippe Buisson et Patrick Delebarre, ont été auditionnés par la commission des Lois dans le cadre de l'analyse de la proposition de loi visant à réformer l'accueil des gens du voyage.

En parallèle, l'AMF est associée aux travaux du groupe de travail du ministère de l'Intérieur, installé le 13 mars dernier par le ministre François-Noël Buffet. Composé de parlementaires et piloté par le préfet Philip Alloncle, il devra rendre des propositions courant du mois d'avril.

## Décryptage de la LF 2025

Pour comprendre les principales dispositions de la loi de finances pour 2025 pour le bloc communal, l'AMF a rédigé une note exclusive téléchargeable sur [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr). Elle a également organisé un webinaire à destination de ses adhérents, le 12 mars dernier, avec l'expertise de la DGFIP et de la DGCL. Animé par Antoine Homé et Emmanuel Sallaberry, co-présidents de la commission Finances et fiscalité locales, ce webinaire a permis d'aborder notamment la réduction des ressources locales, les ajustements fiscaux et les évolutions des dotations. Il est à voir ou revoir sur le site internet de l'AMF.

## Financer le sport



Le 5 mars dernier, les co-présidents de la commission Sports, Noëlle Chenot et David Lazarus, ont reçu la ministre des Sports, Marie Barsacq, la présidente et le directeur de l'Agence nationale du sport (ANS), Marie-Amélie Le Fur et Frédéric Sanaur pour évoquer la politique sportive après les Jeux de Paris. Au programme : équipements sportifs, sport-santé, héritage olympique et reconstruction à Mayotte et la Réunion. Ce temps d'échanges a permis de présenter le budget Sports voté récemment et notamment les crédits de l'ANS pour accompagner le bloc communal dans ses projets sportifs. Les élus ont souligné la nécessité de renforcer la place des équipements structurants dans le programme « 5 000 terrains ». Outre l'enjeu collectif d'accélérer l'ouverture des équipements sportifs scolaires, en lien avec l'Éducation nationale, ont été évoqués également la poursuite des programmes créés par Paris 2024 (comme Terre de Jeux ou la Semaine Olympique et Paralympique) ou la création de la Fête du Sport, le 14 septembre.

La Fédération française de football (FFF) était aussi présente pour évoquer le projet de partenariat avec l'AMF qui devrait porter notamment sur les normes, le développement de la pratique féminine et la prévention de la violence dans le football.

## Simulateur « composition du conseil communautaire »

Les communes peuvent déterminer le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire dans le cadre d'un accord local, s'il est possible, adopté au plus tard le 31 août 2025 à la majorité qualifiée : 2/3 des conseils municipaux représentant 50 % de la population totale ou inversement, dont le conseil municipal de la population la plus nombreuse si supérieure au 1/4 de la population totale (article L.5211-6-1 du CGCT). A défaut d'accord, les règles « de droit commun » s'appliqueront (II à IV de ce même article). La composition du conseil sera constatée par arrêté du préfet au plus tard le 31 octobre 2025. L'AMF met à disposition de ses adhérents un outil exclusif pour calculer le nombre de sièges, la répartition de droit commun et simuler des accords locaux possibles sur [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr).



### ENVIRONNEMENT

## CAMPAGNE DE SENSIBILISATION

L'AMF et Gestes Propres s'associent dans une campagne de sensibilisation contre la pollution des lingettes. Pour encourager les bons réflexes, un kit est mis à disposition des citoyens, des collectivités et des organisations afin de les sensibiliser sur ce déchet domestique qui peut devenir un véritable fléau environnemental. En effet, jeter sa lingette dans les toilettes ou l'abandonner dans la nature entraîne de nombreux impacts : bouchages des canalisations et des pompes de



relevage, dissémination des microplastiques au cours de leur dégradation, relargage des produits chimiques ou encore pollution des milieux aquatiques et des berges. C'est ainsi que Gestes Propres et l'AMF proposent des solutions et des bons gestes à adopter pour l'environnement : sensibiliser son entourage, utiliser des alternatives et surtout jeter les lingettes dans une poubelle... Vous pouvez vous approprier la campagne en téléchargeant le kit sur [www.gestespropres.com](http://www.gestespropres.com).

### LECTURE

## LABEL « MA COMMUNE/MON INTERCO AIME LIRE ET FAIRE



### LIRE »

Souhaitant davantage valoriser l'action locale en faveur de la lecture, l'association Lire et faire lire et l'AMF ont mis sur pied le label « Ma commune/Mon interco aime lire

et faire lire ». Grâce à ce dernier, les collectivités locales les plus engagées pour encourager et faciliter l'accès de tous les enfants à la lecture, avec le concours de l'association Lire et faire lire, peuvent obtenir ce label. Ainsi, les communes et intercommunalités intéressées sont invitées à déposer leur candidature avant le 30 juin via le formulaire en ligne accessible sur le site internet de l'association. Elles doivent par ailleurs faire valider cette démarche par une délibération du conseil municipal ou communautaire avant la rentrée de septembre.

**CONTACT** [www.lireetfairelire.org](http://www.lireetfairelire.org)

### JEUNESSE

## PRIX ANACEJ



Le Prix ANACEJ a pour but de reconnaître et promouvoir la participation des enfants et des jeunes à la décision publique au niveau local. Il offre l'opportunité aux collectivités, associations de jeunes et structures publiques de montrer leurs engagements sur différentes thématiques : cohésion sociale, santé mentale, solidarité, environnement, mémoire... 9 prix seront remis, par catégorie ou coup de cœur, choisis par le jury. Si vous souhaitez mettre en valeur votre projet par la communication du Prix ANACEJ, vous pouvez vous inscrire directement sur le site internet jusqu'au 16 mai.

**CONTACT** [www.anacej.fr/prix-anacej](http://www.anacej.fr/prix-anacej)

### CONCOURS

## PRIX TERRITORIAUX

Les prix territoriaux, organisés par GMF et La Gazette, font appel aux collectivités locales et aux établissements publics basés en France et

ayant réussi des projets locaux en impliquant plusieurs métiers et services. Le jury évaluera les dossiers sur différents critères : l'amélioration du service public, l'innovation, la multiplicité et la diversité des partenaires et métiers impliqués dans le projet ou encore l'évaluation quantitative. Être récompensé par les Prix Territoriaux vous offrira une formidable opportunité de communication et une valorisation du projet. Vous êtes invités à vous inscrire directement sur le site internet à partir du 7 avril.

**CONTACT** [www.prix-territoriaux.fr](http://www.prix-territoriaux.fr)

### ÉDUCATION

## JOURNÉES EUROPÉENNES DE L'ARCHÉOLOGIE



Pilotées par l'Inrap sous l'égide du ministère de la Culture, les Journées de 13, 14 et 15 juin vous offrent la possibilité de découvrir l'archéologie à travers 5 000 évènements :

des expositions, des chantiers de fouilles, des ateliers, des animations, des spectacles... présents dans 30 pays. Ces journées vous ouvrent leur porte pour vous dévoiler les coulisses du patrimoine et de la recherche archéologique. Alors si vous êtes des passionnés d'histoire ou tout simplement des curieux, en famille ou avec votre classe, préparez votre visite dès maintenant sur le site internet dédié.

**CONTACT** [journees-archeologie.eu/c-2025/accueil](http://journees-archeologie.eu/c-2025/accueil)

### SANTÉ

## MAI VIOLET

L'association France Asso Cancer et Peau appelle les collectivités à relayer leur campagne « Mai Violet », en illuminant le ou les bâtiments de leur choix en violet, pour sensibiliser la population à se protéger et être attentive à leur peau face à la progression constante des cancers liés aux rayonnements des U.V. L'objectif est d'aider les patients à s'orienter en cas de doute, d'apporter un soutien et d'être à l'écoute. Ainsi cette association mène des actions de terrain, de sensibilisation et d'information sur les risques d'exposition au soleil. Plus de renseignements sur le site internet [www.franceassocanceretpeau.fr](http://www.franceassocanceretpeau.fr).

# Diagnostic de l'amiante dans les bâtiments publics

L'amiante a été beaucoup utilisé dans la construction entre 1950 et 1990. L'état de ces matériaux doit être contrôlé régulièrement.

Le décret du 3 juin 2011 impose à tous les propriétaires de bâtiments construits avant 1997 (privés comme publics) de réaliser un repérage de tous les matériaux susceptibles de contenir de l'amiante. Ce diagnostic répartit les matériaux entre deux listes : la liste A contient les formes d'amiante les plus dangereuses, susceptibles de libérer des fibres dans l'air (flochage, calorifugeage, faux plafonds par exemple). Dans la plupart des cas, la présence d'amiante de la liste A nécessite un retrait rapide du matériau, précédé ou non d'un confinement des locaux à traiter. La liste B correspond à l'amiante liée ; les fibres d'amiante sont bloquées dans un matériau dur et elles ne sont pas libérées dans l'air si le matériau reste intègre (amiante-ciment ou fibrociment par exemple). Les matériaux sur chacune des listes sont classés en fonction de leur état de conservation, qui détermine l'urgence des travaux de décontamination devant être entrepris. Les matériaux non dégradés peuvent être laissés en place, mais leur état doit être régulièrement contrôlé. Le diagnostic initial et les contrôles réguliers sont regroupés dans un dossier appelé « Dossier technique amiante » ou DTA. Ce dossier

obligatoire doit être tenu à jour et communiqué aux occupants du bâtiment. Certains enseignants ayant interpellé leur ministère de tutelle, l'Éducation nationale a réalisé une enquête auprès des directeurs d'établissement d'enseignement, centrée sur la mise à disposition du DTA. Les résultats permettent d'observer une amélioration de la situation depuis l'enquête précédente en 2016, mais elle reste préoccupante notamment dans les écoles maternelles et primaires : 43 % des écoles primaires (et 47 % des écoles maternelles) disposent de leur DTA ; elles n'étaient que 36 % en 2016. Or, 74 % des collèges et 82 % des lycées ont leur DTA. Seulement 51 % des écoles ont répondu à l'enquête. Il est également possible que le DTA ait été réalisé sans qu'il ait été communiqué aux écoles, mais il reste nécessaire de réaliser les diagnostics manquants au plus vite. Plus inquiétant, il y a environ 70 écoles dans lesquelles des matériaux de la liste A sont dégradés ou en cours de détérioration. Dans plus d'une centaine d'écoles, l'état des matériaux de la liste B nécessite des actions correctives. Or, l'inquiétude des occupants, qu'elle soit fondée ou non, grandit.

## Réforme de l'apostille et de la légalisation

Les notaires qui seront chargés de ces formalités devront comparer la signature figurant sur l'acte public soumis et celle mentionnée dans l'acte. Pour ce faire, les communes de plus de 3 500 habitants doivent alimenter la base de données des signatures avant le 1<sup>er</sup> mai. Les autres communes le feront au fil de l'eau et, *a minima*, à la demande des notaires. Un document de l'AMF précise les modalités d'alimentation de ladite base. [www.amf.asso.fr/Réf.BW42526](http://www.amf.asso.fr/Réf.BW42526)

## Soutien à l'investissement et au Fonds vert

L'instruction relative aux règles d'emploi en 2025 des dotations de soutien à l'investissement des collectivités territoriales et du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds vert) a été mise en ligne le 4 mars 2025. Elle présente pour 2025 les modalités de gestion par les préfets des principaux instruments financiers de soutien à l'investissement des collectivités et de leurs partenaires locaux, et notamment les priorités définies, les modes de gestion et les exigences de communication, de transparence et d'affichage. [www.amf.asso.fr/Réf.BW42525](http://www.amf.asso.fr/Réf.BW42525)

## Impôt sur le revenu

Les indemnités de fonction perçues en 2024 sont imposables à l'impôt sur le revenu suivant les règles applicables aux traitements et salaires et soumises au prélèvement à la source. Le montant imposable apparaît dans la déclaration annuelle. Les élus doivent donc vérifier que ce montant prérempli comprend la déduction de l'abattement spécifique, selon les précisions figurant dans la note fiscale de l'AMF publiée sur son site. [www.amf.asso.fr/Réf.BW42568](http://www.amf.asso.fr/Réf.BW42568)

### FRAUDE

#### ATTENTION AUX FAUX ORDRES DE VIREMENTS

Une fraude aux faux ordres de virement (FOVI) est le détournement d'un virement attendu sur le compte bancaire d'un créancier, par usurpation de son identité. Elle touche toutes les collectivités, quelle que soit leur taille.

Afin de permettre aux collectivités de se prémunir de telles escroqueries, de nombreuses informations sont proposées sur le site [www.collectivites-locales.gouv.fr](http://www.collectivites-locales.gouv.fr). Sont notamment rappelés les modes opératoires des fraudeurs, les signaux d'alerte, les bons gestes de prévention et la nécessité de réagir le plus rapidement possible en cas d'escroquerie.

Différents outils sont également mis à disposition tels qu'un dépliant dédié, le guide de prévention contre les arnaques et le livret « Maîtriser les risques financiers et comptables dans une petite commune ».

Pour plus d'informations :

[www.amf.asso.fr/Réf.CW42550](http://www.amf.asso.fr/Réf.CW42550)

### CYBERSÉCURITÉ

#### TRANSPOSITION DE LA DIRECTIVE NIS 2

Dans le cadre des discussions sur le projet de loi relatif à la transposition de la directive NIS 2 visant à renforcer la cybersécurité, l'AMF a saisi le Premier ministre pour lui faire part de ses inquiétudes sur les nouvelles obligations qui vont peser sur les communes de plus de 30 000 habitants et sur tous les EPCI au titre des « Entités essentielles » ou des « Entités importantes ». Les obligations pour les « Entités essentielles » étant les plus importantes. La discussion au Sénat a permis l'adoption d'un amendement, proposé par l'AMF, concernant les communautés d'agglomération ne comprenant pas au moins une commune de plus de 30 000 habitants. Elles seront donc assujetties au statut moins contraignant des « Entités importantes ». Lors des débats à l'Assemblée nationale, l'AMF se mobilisera pour réduire le nombre de communautés de communes assujetties au statut des « Entités importantes ». Elles le sont toutes actuellement.

## La vie du réseau

### ■ L'AMF sur le terrain

En mars, les associations départementales ont organisé des rencontres entre maires et partenaires pour discuter de leurs défis et projets. L'AMF a participé à ces événements pour présenter les engagements qu'elle porte au nom des maires de France et écouter les besoins du terrain.

- Le 8 mars, **Véronique Pouzadoux**, vice-présidente de l'AMF, a pris la parole au congrès des maires du Gers à Auch.
- **Florence Portelli**, également vice-présidente, a participé à une table ronde sur l'engagement lors de l'assemblée générale des maires du Loiret le 15 mars.
- Le 20 mars, le président de l'AMF, **David Lisnard**, a inauguré le Salon des maires des Pyrénées orientales, attirant près de 3 500 participants et abordant des sujets variés tels que les problématiques foncières, les finances locales, la coopération transfrontalière ou encore la prise en compte des risques naturels. Ce même jour, **Frédéric Leturque** est intervenu au Congrès des maires de la Somme à Amiens.
- Le 21 mars, lors du printemps des communes et des intercommunalités de la Vienne au Futuroscope, **Guy Geoffroy**, vice-président de l'AMF, a représenté l'Association. **Murielle Fabre**, secrétaire générale de l'AMF, a discuté du pouvoir d'agir des maires à l'assemblée générale des maires de la Gironde.
- **Antoine Homé** a abordé les questions financières au Salon des maires de la Haute-Saône le 28 mars. Jean-François Vigier a participé à la journée des maires de la Savoie le 27 mars et au Congrès des maires du Rhône le 31 mars.
- Enfin, **Alain Chrétien** a pris la parole à l'assemblée générale des maires du Territoire de Belfort le 29 mars.

### ■ Mission Libération

Les combattants Africains ont joué un rôle décisif dans la victoire française lors des deux guerres mondiales. « Pour inscrire leurs traces impérissables dans notre histoire », le Président de la République a lancé un appel aux maires afin qu'ils honorent à leur tour la mémoire de ces combattants des anciennes colonies. Leurs noms, recensés dans le livret « Aux combattants d'Afrique, la France reconnaissante », accessible sur le site du ministère des Armées, « doivent continuer d'être donnés à nos rues, nos places », a insisté le Président. Pour combler ce déficit mémoriel, la « Mission Libération » et l'AMF, partenaires, se joignent à cet appel.

### ■ Annexe environnementale

Afin de faciliter les travaux de saisie de l'annexe « Impact du budget pour la transition écologique » au compte administratif et au compte financier unique, un nouvel outil est mis à disposition des



collectivités par la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) et la Direction générale des collectivités locales (DGCL). Cet outil, auquel l'AMF a notamment contribué, est dédié aux collectivités appliquant l'instruction M57. L'outil ainsi que son mode d'emploi sont disponibles sur le site : [www.collectivites-locales.gouv.fr](http://www.collectivites-locales.gouv.fr). Pour plus d'informations : [www.amf.asso.fr/Ref.BW42524](http://www.amf.asso.fr/Ref.BW42524)

### MAIRES DE FRANCE. La lettre des maires et des présidents d'intercommunalité n° 433 | Gratuit

AMF - 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.

Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15.

Crédits photographiques : © Ville de Cannes, p. 1 ;

© Victoria Viennet pour l'AMF, p. 1 ; © Adobe

Stock, p. 2, p. 4 ; © AMF, p. 3.



## LE MAGAZINE

AU SOMMAIRE DU N° 433  
D'AVRIL 2025

**Enjeu.** Eau potable : financer le traitement et la qualité

**Enquête.** Jeunes en milieu rural : les élus s'investissent

**Solutions locales.** Santé : lutter contre le bruit

**Pratique.** Assurances : recenser le patrimoine de la collectivité

**Mandat.** Tensions entre élus : trouver la voie du dialogue

## Le biofioul se déploie dans nos territoires



Le **f30** contient jusqu'à 30% d'ester méthylique de **colza produit dans nos territoires par nos agriculteurs**.

Il alimente les **chaudières biofioul neuves** installées dans **les bâtiments communaux, résidentiels et tertiaires**.

**Changez d'énergie sans tout changer !**

Toutes les infos sur [www.biofioul.info](http://www.biofioul.info)

